



10 JUIN 2025

Nouakchott, le ..... في انواكشوط،

Numéro: ..... الرقم:

ARMP/DG: 107 - 2025 س ت ص ع:

المدير العام  
Le Directeur Général

### AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 10 juin 2025 sur les recours introduits respectivement par l'ETS EL KHEIR et par Service Express pour le Monde (SEM) contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de Ministère de la Santé, des lots 3 et 2 du marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements médicaux destinés au CH d'Aioun, objet du DAOI N°02/CPMP/MS/2025 :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation des lots en question, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.armp.mr](http://www.armp.mr).

EL IDE Diarra

